



Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
Cabinet du Ministre M. Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Chavanod, le 23/10/2019

Recommandé avec AR

Monsieur le Ministre,

En cette rentrée scolaire 2019, votre Ministère a diffusé une notice en 5 points d'informations générales en direction des parents d'élèves du CP, ci-jointe.

Nous constatons au point 3 une obligation vaccinale à 11 vaccins.
Cette information est inexacte.

En effet ces élèves, nés en 2013, ne sont soumis qu'à l'obligation vaccinale de 3 vaccins : diphtérie, tétanos et polio.

Vous n'êtes pas sans connaître la méfiance grandissante de la population et du corps médical vis à vis de notre politique vaccinale outrancière et injustifiée du point de vue sanitaire qui ne fait que s'accroître par ce manque de transparence assimilable à de la désinformation.

Nous espérons, M. le Ministre, que vous aurez à cœur de rectifier cette bavure lourde de conséquences si l'on considère les très nombreux effets collatéraux des vaccins dont bien peu sont recensés par nos institutions sanitaires dont la pharmacovigilance est inopérante.

De récentes analyses financées par des associations citoyennes confirment d'ailleurs des compositions vaccinales délétères démontrant que ces vaccins sont mal contrôlés et donc un risque potentiel pour la Santé Publique.

Quoiqu'il en soit, la loi nouvelle qui impose 11 vaccins ne s'applique qu'aux enfants nés après le 01.01.2018 et votre publication n'étant pas conforme à la loi, il convient de faire parvenir un rectificatif à tous les destinataires précédemment désignés.

Et puisque cette information erronée ne laisse pas de libre choix de décision éclairée aux parents d'élèves, nous nous permettons d'en informer le Conseil National des Barreaux.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Pierre EUDIER
Président